

Pour maintenir l'identité des paysages culturels

Pierre Larochelle

Numéro 100, printemps 2004

Paysage : la vie devant soi

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15647ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Larochelle, P. (2004). Pour maintenir l'identité des paysages culturels. *Continuité*, (100), 23–25.

Pour maintenir l'identité des paysages culturels



Dans plusieurs régions du Québec, les citoyens et les pouvoirs locaux se mobilisent pour préserver et mettre en valeur les paysages culturels hérités. Heureuse initiative... qui se bute aux limites des lois et des pratiques en vigueur en matière d'aménagement et de gestion du patrimoine bâti.

par Pierre Larochelle

Au fil du temps, la notion de patrimoine s'est élargie pour englober les structures urbaines et territoriales, véritables créations collectives et principaux produits de la culture matérielle des communautés. On a dès lors dû reconnaître la valeur identitaire des paysages culturels. L'adoption de chartes du paysage sur le

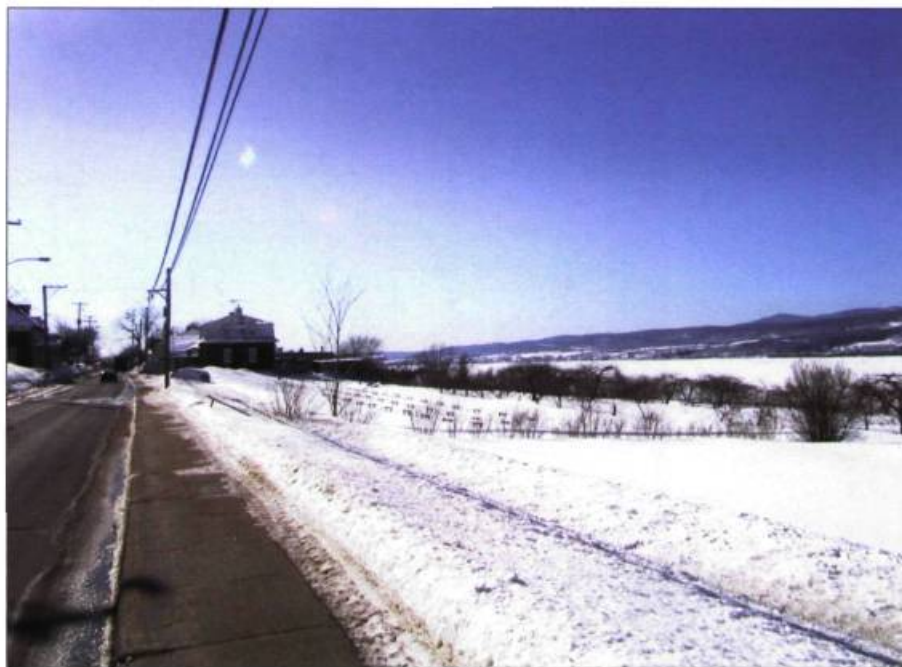
modèle des chartes internationales du patrimoine a sans doute contribué à cette reconnaissance. Mais les énoncés de principes et les prescriptions de ces chartes ne sont d'aucune utilité quand vient le temps de préserver les caractères essentiels qui expriment l'identité des lieux.

DES LIMITES THÉORIQUES

Les idées et les méthodes conçues pour préserver les œuvres d'art et les monuments historiques ne peuvent s'étendre

Pour l'observateur perspicace, la trame urbaine du quartier Saint-Sauveur à Québec révèle toutes les étapes de l'évolution de ce territoire, depuis les origines du faubourg Saint-Sauveur jusqu'à nos jours.

Photo : François Rivard



À Sainte-Famille à l'île d'Orléans, une vue panoramique sur le Saint-Laurent s'offre au promeneur. La partie représentée ici a été incluse dans le périmètre d'urbanisation où l'on projette un développement résidentiel. Les liens visuels historiques de ce village insulaire avec le Saint-Laurent seront modifiés.

Photo : MRC de L'Île-d'Orléans

aux paysages culturels. Les tentatives dans ce sens n'ont finalement servi qu'à souligner les limites des théories de la restauration, dont certains postulats et fondements sont d'ailleurs sérieusement remis en question. C'est notamment le cas du critère d'authenticité, l'un des principaux points de doctrine en restauration; plusieurs experts contestent aujourd'hui sa pertinence dans le champ du bâti.

Les mécanismes qui encadrent les interventions sur les monuments historiques se sont avérés inapplicables aux autres composantes des tissus urbains anciens. Il n'existe en outre aucune commune mesure entre la façon dont on intervient dans les tissus urbains anciens et les pratiques qui régissent l'entretien, la conservation, la réfection et la restauration du patrimoine architectural.

De fait, les concepts et les méthodes de la restauration architecturale ne peuvent s'appliquer pour préserver la structure de milieux bâtis, qui sont inévitablement soumis à une transformation continue. Une politique du patrimoine bâti, au sens large, devrait reposer sur d'autres fondements théoriques et adopter de nouveaux outils. Par exemple, il faudrait remplacer les méthodes d'inventaire du patrimoine architectural par des études de caractérisation des milieux bâtis; la valeur patrimoniale des structures urbaines et territoriales et des paysages culturels ne se réduit pas à un nombre d'éléments isolés que l'on peut répertorier. Pour caractériser

un milieu bâti, il faut non seulement en connaître les éléments mais aussi analyser leurs relations et comprendre comment ils se transforment.

Ce n'est pas un hasard si les années 1960 ont vu émerger les concepts de patrimoine urbain et territorial au moment même où on a commencé à appliquer à la gestion des centres historiques un nouveau cadre théorique: la typo-morphologie, discipline scientifique qui considère les milieux bâtis sous l'angle des processus de formation et de transformation. Descriptive et explicative, cette théorie essentiellement cognitive s'éloigne, par ses concepts et ses méthodes, sa nature et ses objectifs, des théories de la restauration, qui relèvent plutôt du domaine affectif. La typo-morphologie « lit » les établissements humains dans un espace-temps réel et cherche à cerner les lois qui gouvernent leur évolution.

En fait, les théories de la restauration, prescriptives et normatives, s'apparentent davantage à une doctrine qu'à une discipline scientifique. Leurs fondements ne sont pas exempts de biais idéologiques et leurs critères font généralement intervenir des jugements subjectifs, soumis aux fluctuations des cultures et des goûts. Les auteurs de ces théories cherchent à formuler des principes universels et à les diffuser dans des chartes internationales.

LES DEUX BOUTS DE LA LORGETTE

Les théories de la restauration retiennent une conception linéaire de l'histoire, selon laquelle n'est historique que ce qui est ancien. Le présent se trouve ainsi dissocié du passé, ce qui se répercute négativement dans la façon d'intervenir dans les cadres bâtis existants. D'un côté, les arrondissements « historiques » sont soumis à des mesures extrêmes de conservation qui les soustraient au processus de transformation continue, condition absolue de survie des organismes urbains. De l'autre, on se sent justifié de transformer le reste de la ville, soi-disant dénué de valeur historique, sans égard pour le maintien de l'identité des lieux.

La typo-morphologie s'appuie plutôt sur le concept d'« histoire active » qui veut que le présent s'explique par le passé et conditionne le devenir. L'historicité est considérée comme condition d'existence des objets, indissociable de leur inscription dans l'espace et le temps.

Les partisans de la typo-morphologie accordent un intérêt premier à l'architecture

dite mineure, aux bâtiments résidentiels, largement majoritaires dans les agglomérations urbaines. Ils donnent une importance primordiale aux attributs les plus communs des objets construits selon des habitudes transmises de génération en génération.

À l'inverse, les politiques traditionnelles des biens culturels, comme l'histoire officielle de l'architecture et de l'urbanisme dérivée de l'histoire des arts décoratifs, postulent la supériorité de la culture savante sur la culture populaire. Elles accordent un intérêt privilégié à une faible minorité d'objets exceptionnels, aux monuments, aux œuvres marquantes, uniques ou rares, et préfèrent les œuvres d'auteurs éminents, produits d'une conscience critique, c'est-à-dire les objets dont la réalisation a été planifiée.

En ce qui concerne les paysages, les instances patrimoniales retiennent deux catégories fondées sur une opposition nature/artifice : d'un côté, les sites dits naturels, voire à l'état sauvage, et de l'autre, les parcs et jardins historiques, valorisés précisément parce qu'ils constituent de véritables artefacts. Aux antipodes de cette distinction, le concept de « paysage culturel » implique que les valeurs liées à la nature et à la culture sont indivisibles. Le territoire est ici considéré comme le résultat des relations historiques entre les activités humaines et le milieu naturel.

Restaurer l'identité de paysages culturels dénaturés par des interventions en rupture avec leur historicité outrepassent largement la mission et les moyens d'action des instances chargées de la protection des biens culturels. Le problème exige que l'on dépasse les logiques sectorielles, celles qui mènent à une séparation des services publics responsables de la gestion du patrimoine et de l'aménagement du cadre bâti. Des mesures de contrôle des transformations des milieux bâtis existants et des mécanismes d'encadrement des projets d'intervention sont nécessaires. De telles mesures relèvent du design urbain et de l'aménagement du territoire. Elles exigent une connaissance approfondie de l'histoire des lieux, de ce qui les structure, de ce qui leur permet de conserver une forme reconnaissable à travers le changement. La gestion du patrimoine bâti doit s'appuyer sur des fondements plus objectifs que les recommandations de comités consultatifs, qui reposent souvent sur la seule conformité aux critères d'une sous-culture de goûts. Bref, les prescriptions de



Sur ce plan du village de Sainte-Famille, le périmètre d'urbanisation projeté est indiqué par la ligne pointillée. Les mécanismes de protection des arrondissements historiques sont impuissants à préserver l'identité des lieux dans la mesure où, entre autres, aucune mesure particulière ne s'applique au tracé du périmètre d'urbanisation et à la planification des nouveaux lotissements.

Ill. : Pierre Larochelle

la doctrine de la conservation, qui se veut universelles, doivent céder le pas à des règles issues d'une approche qui tient compte de l'évolution de chaque type d'objet construit et de chaque aire culturelle.

Pierre Larochelle est professeur associé à l'École d'architecture de l'Université Laval.



Ci-dessus, le site visé par le développement à l'est de l'église de Sainte-Famille. La MRC a finalement révisé le lotissement prévu pour l'intégrer à un plan d'ensemble qui soit davantage respectueux du lieu.

Photo : MRC de L'Île-d'Orléans